



Agent d'élevage de volailles débutant (H/F) Steenvoorde (59) CDI - Temps plein

Contexte

La plateforme Proch'Emploi recherche un **Agent d'élevage de volailles débutant (H/F)** pour une entreprise située à Steenvoorde.

Missions

- Au sein d'un grand élevage de futures poules pondeuses ou reproductrices, vous êtes un agent d'élevage avicole et réalisez l'ensemble des opérations techniques d'alimentation et de surveillance des volailles, ainsi que l'entretien des installations.
- Vous préparez les bâtiments et les équipements en fonction du planning établi
- Vous accueillez les volailles dans les bâtiments : déchargement des poussins et mise en place
- Vous surveillez le comportement et les mouvements des animaux, ainsi que la consommation d'eau et d'aliments
- Vous entretenez les bâtiments et les différentes installations (nettoyage, désinfection, suivi de la température, etc)

Profil recherché

- Vous n'avez pas besoin d'une formation spécifique pour tenir ce poste, le gérant va vous apprendre le métier.
- Si vous avez une première expérience dans le milieu agricole ou de l'élevage, c'est un plus.
- Vous disposez de bonnes aptitudes à l'observation (état de santé de l'animal, réglage du chauffage, qualité de l'alimentation, fuites d'eau...). Vous êtes réactif et soucieux du bien-être des animaux.
- Vous savez vous rendre disponible et vous adaptez facilement (horaires de travail variables selon l'activité).
- Permis B indispensable pour vous rendre jusqu'à l'atelier d'élevage.

Contrat proposé

CDI - temps plein

Les horaires sont variables en fonction de l'activité.

Les horaires classiques sont : 8h-12h et 13h-17h du lundi au vendredi

Tu travailles 1 weekend par mois, de 8h à 12h le samedi et dimanche matin.

Tes horaires sont lissés sur l'année, dans les périodes creuses tu travailleras le matin uniquement, lors des pic d'activités, tes journées seront plus chargées.

Salaire : 1900€ brut mensuel.

Pour postuler : flandre-interieure@prochemploi.fr
cv + lettre de motivation

03.74.54.00.40